

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mouvement général pour la rentrée 2026

DATES	OPERATIONS
Jeudi 17 octobre 2025	Publication des LDG du 22 octobre 2024 LDG Mobilité et de la note de service au BO spécial n°39 du 16 octobre 2025
Mardi 4 novembre 2025	Ouverture de la plateforme « info-mobilité » ministérielle
Mercredi 5 novembre 2025 à 12h00	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM dans les départements
Mercredi 26 novembre 2025 à 12h00	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM Fermeture de la plateforme info-mobilité.
A partir du Jeudi 27 novembre 2025	Transmission des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte aux lettres I-Prof du candidat par les services départementaux.
Jeudi 11 décembre 2025 (dernier délai)	Date limite des retours des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes à la DSDEN (<i>cachet de la Poste faisant foi</i>). Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat !!! Important : Ce sont les candidats qui éditent leur confirmation.
Lundi 12 janvier 2026 au plus tard	Date limite de réception dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date) Formulaires spécifiques à compléter
Mercredi 14 janvier 2026	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM par la DSDEN
Du Mercredi 14 janvier au Mercredi 28 janvier 2026	Phase de demandes correction des barèmes et traitement par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.
Mardi 3 février 2026	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental via le formulaire suivant : Formulaire spécifique à compléter
Mercredi 4 février 2026	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM
Mercredi 11 mars 2026	Diffusion individuelle des résultats aux participants

Mouvement « Poste à Profil (POP) pour la rentrée 2026

DATES	OPERATIONS
Mardi 4 novembre 2025	Ouverture de la plateforme Info mobilité ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9 h 00 et 18 h 30 (heure de Paris) au 01.55.55.44.44.
Du Mercredi 5 au Mercredi 26 novembre 2025 (12h)	Saisie des candidatures sur postes à profil POP sur Colibris via SIAM I-Prof <u>avec possibilité d'annuler librement un ou plusieurs vœux pendant la durée de phase de saisie.</u>
A compter du Lundi 1er décembre 2025 jusqu'au Mardi 27 janvier 2026	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement.
Jeudi 22 janvier 2026 (00h)	Date limite d'annulation de vœux
Mardi 27 janvier 2026	Date limite de classement des agents sur les postes par les DSDEN
Mercredi 18 février 2026 (12h)	Communication des résultats aux enseignants par courriel

Les participants peuvent formuler jusqu'à **6 vœux maximum** (indépendamment du nombre de vœux qu'ils peuvent éventuellement émettre dans le cadre du mouvement interdépartemental en parallèle) qu'ils doivent impérativement **saisir par ordre de préférence**.

Vous ne souhaitez pas changer de département mais un poste POP de votre département d'exercice vous intéresse, il fait postuler à cette phase via Colibri si vous souhaitez avoir une chance de l'obtenir.

L'agent devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat. Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV, que deux documents maximums. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière **s'il n'est pas d'ores et déjà** titulaire du titre requis pour ce poste.

Un agent qui formule des vœux dans le cadre du mouvement POP peut désormais annuler un ou plusieurs de ses vœux ou la mobilité obtenue selon les conditions fixées dans le tableau suivant :

Du Mercredi 5 novembre au Mercredi 26 novembre 2025 (12h)	Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application Colibris
Du Lundi 1er décembre 2025 (12h) au Mardi 27 janvier 2026 inclus (00h00)	Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à la DSDEN concernée (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier
Du Mercredi 28 janvier au Mercredi 18 février 2026 (12h)	Le candidat ne peut plus annuler de vœux
A compter du Mercredi 18 février 2026 (12h)	Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine, qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles*. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2026

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée par la DGRH.

Les enseignants retenus au mouvement POP seront par la suite destinataires du ou des arrêtés afférant à cette mobilité.

Rappel : La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

*La mutation sur un POP ne peut être annulée selon lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité en vigueur qu'en raison d'une situation exceptionnelle (décès du conjoint ou d'un enfant ; perte d'emploi du conjoint ; mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; mutation imprévisible et imposée du conjoint ; situation médicale aggravée etc.).